



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 62

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	R	Procuration à Christelle BLANDO
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	R	Procuration à Anne-Laure CATTELOT
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	R	Procuration à Laurence WATTEAU
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Orféo RIGONI
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Pascal NOYON
FELLERIES	Maxime LOUGUET	A/E	
FLAUMONT- WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	A/E	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Bruno MOYEN, conseiller suppléant
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	R	Procuration à Thierry THIROUX
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	A/E	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	A/E	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	R	Procuration à Didier CARETTE
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloé TROUILLIEZ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Rémi LE ROUZIC	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Nicolas DOSEN
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	R	Procuration à Alain DERUE, conseiller suppléant

Objet de la délibération : Projet de convention de mise à disposition avec les communes « top départ » pour l'implantation des totems

Numéro de la délibération : DC_2022_058

Pièces jointes : Tableau annexe (1 page)

Projet de convention de mise à disposition RPN (5 pages).

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 62

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Depuis 2016, une réflexion collective sur le développement du tourisme à l'échelle de la Destination Avesnois est contractualisée via une convention cadre signée entre les 4 EPCI de l'arrondissement, le Parc naturel régional de l'Avesnois et les Offices du Tourisme intercommunaux.

Le développement du tourisme à vélo participe au programme engagé par les partenaires de la Destination Avesnois.

A l'appui du déploiement du Réseau Points Nœuds par le Département du Nord à l'échelle de l'Avesnois, un schéma d'accueil vélo a été élaboré et validé en comité de pilotage de la destination Avesnois le 08 janvier 2021.

Il s'agit pour chaque EPCI de décliner sur son territoire le schéma d'accueil vélo de la destination Avesnois qui prévoit de développer les équipements d'information et de services aux usagers, à savoir :

- La pose de panneaux d'accueil « top départ » et d'information
- La pose de mobiliers de services vélo

Pour cela, un groupement de commandes a été créé entre les 4 EPCI de l'arrondissement de façon à coordonner les types de panneaux et d'équipements de services vélo.

Pour le territoire du Cœur de l'Avesnois, cette commande concerne 11 sites communaux des 43 communes. Ces sites nécessitent une convention entre la commune concernée et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour la mise à disposition des terrains d'assiette correspondant à l'emprise des panneaux et mobiliers.

Le tableau joint en annexe reprend l'ensemble des sites communaux concernés.

Un projet de convention joint en annexe prévoit les engagements réciproques entre la commune et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour la réalisation de ce programme de schéma d'accueil vélo Avesnois.

Considérant la délibération n°DC_2021_028 en date du 12 avril 2021 portant adhésion de la 3CA au projet de création d'un Réseau Point Nœud, porté par le Département du Nord et la délibération du n°DC_2021_047 en date du 29 septembre 2021 portant adhésion de la 3CA au groupement de commandes pour l'achat et la pose de panneaux de signalétique touristique et de mobiliers de services vélo dans le cadre du Schéma d'accueil vélo Avesnois,

Considérant l'intérêt du projet élaboré en partenariat à l'échelle de la destination Avesnois pour le développement de l'offre de loisirs et de tourisme à vélo, il est proposé au Conseil de Communauté de :

- VALIDER le projet de convention de mise à disposition,

- SOUMETTRE ce projet aux communes concernées pour délibération concordante,
- AUTORISER le Président à signer les conventions de mise à disposition avec les 11 communes concernées,
- AUTORISER le président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

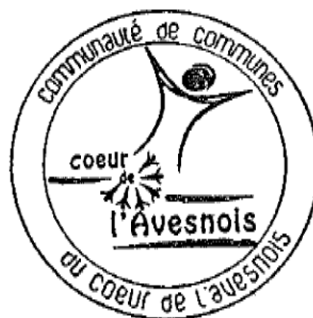
- VALIDER le projet de convention de mise à disposition,
- SOUMETTRE ce projet aux communes concernées pour délibération concordante,
- AUTORISER le Président à signer les conventions de mise à disposition avec les 11 communes concernées,
- AUTORISER le président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 25/07/2022

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu le 25/07/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220630-DC_2022_058-DE